

2020.004

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 027-262705692-20200302-2020004-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES
DE LA COMMUNE DE LE MESNIL JOURDAIN**

Séance du 02 mars 2020

L'an deux mille vingt le deux mars à 20 heures, le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Guillemette NOS, Présidente.

Présents : Mrs LABIGNE Bertrand, MONGOUR Daniel, RENOUX Gérard
Mmes DUGARD Patricia, COQUELIN Marilyne, NOS Guillemette, PERREAUX Doris

Absents : GOSSE Corinne, PELLETIER Frédéric,

Pouvoirs :

Madame DUGARD Patricia assure le secrétariat de séance.

Nombre de présents: 7
Nombre en exercice : 9
Nombre qui ont pris part à la délibération : 7

Objet : Subvention pratique sportive ou achat d'un vélo électrique

Afin de promouvoir la pratique physique qui contribue au bien-être et à la bonne santé du pratiquant, le Président du CCAS propose de :

- verser une aide financière pour les personnes pratiquant un sport
- verser une aide financière pour les personnes achetant un vélo électrique

Après avoir délibéré, les membres du CCAS décident pour tout habitant de la commune :

- soit de verser une subvention de 30€/an sous condition d'une adhésion annuelle dans un club de sport, association sportive ou centre aquatique
- soit de verser 100 € pour l'un achat d'un vélo électrique. Cette aide ne pourra pas être renouvelable avant 4 ans.

Ces aides seront versées sur présentation de facture acquittée et ne pourront pas être cumulées.

Avis favorable : 7 votants, 7 pour

Le Président

G.NOS

